



FINANCIÈRE CANACCORD INC. ANNONCE LA CLÔTURE D'UNE OPTION EN CAS D'ATTRIBUTION EXCÉDENTAIRE

*NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION AUX ÉTATS-UNIS
NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.*

TORONTO, le 7 juillet 2011 – Financière Canaccord Inc. («Canaccord», TSX : CF et AIM : CF.) a annoncé aujourd'hui la clôture de l'option en cas d'attribution excédentaire attribuée aux preneurs fermes dans le cadre de l'appel public à l'épargne par voie de prise ferme d'actions privilégiées de premier rang de série A à taux rajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (les «actions privilégiées de série A») qui s'est clôturé le 23 juin 2011. Par suite de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire, Canaccord a vendu 540 000 actions privilégiées de série A additionnelles à un prix de 25,00 \$ par action privilégiée de série A, pour un produit brut additionnel de 13 500 000 \$. Au total, Canaccord a émis 4 540 000 actions privilégiées de série A, pour un produit brut global de 113 500 000 \$. Les actions privilégiées de série A se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole «CF.PR.A».

Canaccord a l'intention d'utiliser le produit net du placement à des fins générales de l'entreprise et pourrait l'utiliser en totalité ou en partie en vue d'accroître ou d'étendre ses activités.

Les actions privilégiées de série A n'ont pas été inscrites et ne seront pas inscrites en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour leur compte en l'absence d'inscription ou d'une dérogation aux exigences relatives à l'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis, et ne constitue pas une offre, une sollicitation ou une vente de titres dans les États dans lesquels une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

FINANCIÈRE CANACCORD INC.

Financière Canaccord Inc., par l'entremise de ses principales filiales, est une entreprise de services financiers de plein exercice indépendante et de premier plan, qui exerce ses activités dans deux des principaux segments du secteur des valeurs mobilières : la gestion de patrimoine et les marchés des capitaux mondiaux. Depuis sa création en 1950, Canaccord est mue par un engagement indéfectible à bâtir des relations clients durables. Nous y parvenons en générant de la valeur par des solutions de placement, des services de courtage et des services de financement de sociétés complètes pour notre clientèle constituée de particuliers, d'institutions et de sociétés. Canaccord exploite 46 bureaux à l'échelle mondiale, dont 32 bureaux de Gestion de patrimoine d'un bout à l'autre du Canada. Canaccord Genuity, la division internationale des marchés des capitaux, mène des activités aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en Chine et à la Barbade.

Financière Canaccord Inc. est cotée sous le symbole CF à la Bourse de Toronto et sous le symbole CF. à l'AIM, branche de la Bourse de Londres. Les actions privilégiées de série A de Canaccord sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole CF.PR.A.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Médias de l'Amérique du Nord :

Scott Davidson

Directeur général, chef du service du marketing et des communications mondial

Téléphone : 416-869-3875, courriel : scott.davidson@canaccord.com

Renseignements sur les relations avec les investisseurs :

Jamie Kokoska

Directrice, Relations avec les investisseurs et communications

Téléphone : 416-869-3891, courriel : jamie.kokoska@canaccord.com

Médias de Londres :

Bobby Morse ou Ben Romney

Buchanan Communications (Londres)

Téléphone : +44 (0) 207 466 5000, courriel : bobbym@buchanan.uk.com

Conseiller désigné et courtier :

Marc Milmo ou Carl Holmes

Charles Stanley Securities

Téléphone : +44 020 7149 6764, courriel : marc.milmo@csysecurities.com

Courtier conjoint :

Oliver Hearsey ou Nick Triggs

Keefe, Bruyette & Woods Limited

Téléphone : +44 (0) 20 7663 5400, courriel : ohearsey@kbw.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient certains énoncés prospectifs, portant notamment sur l'utilisation prévue par Canaccord du produit net du placement des actions privilégiées de série A. Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou au rendement futur, et ils reflètent les attentes ou les croyances de la direction à l'égard des événements futurs, dont la situation des affaires et la conjoncture économique, et de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement et des perspectives et possibilités d'affaires de Canaccord. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, l'utilisation de termes tels que «peut», «sera», «devrait», «prévoir», «projeter», «anticiper», «croire», «estimer», «prédire», «éventuel», «continuer», «cible», «avoir l'intention de», «entendre» ou l'utilisation négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. Par nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et risques généraux et particuliers inhérents, et plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Lorsqu'ils évaluent ces énoncés, les lecteurs devraient expressément tenir compte de divers facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les conditions du marché et la conjoncture économique, la nature du secteur des services financiers et les risques et incertitudes décrits de temps à autre dans les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord ainsi que dans son rapport annuel et sa notice annuelle déposés à l'adresse www.sedar.com. Ces énoncés prospectifs sont faits en date du présent rapport et ne seront pas mis à jour ou révisés, à moins que les lois applicables l'exigent.